

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 183

présenté par

M. Cahuzac, M. Peiro, M. Gaubert, M. Brottes, Mme Massat, Mme Erhel,
M. Chanteguet, Mme Marcel, M. Manscour, M. Jean-Michel Clément, Mme Quéré
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant :**

Un rapport sur l'évolution des enveloppes consacrées par l'État aux prêts bonifiés dont bénéficient les coopératives d'utilisation de matériel agricole est remis au Parlement avant le premier septembre de chaque année.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recensement de 2005 comptabilisait 12 700 CUMA en activité. Ces entreprises coopératives jouent un rôle essentiel dans l'économie agricole avec plus de 230 000 adhérents et 6 500 salariés en 2005 et un peu moins de 300 millions d'euros d'investissement.

Cette structure coopérative, qui a montré son efficacité notamment pour permettre l'installation des jeunes agriculteurs mérite un effort soutenu de la part de l'État dont le Parlement doit avoir connaissance en temps utile, en particuliers avant l'examen par la représentation nationale des moyens des missions assurées par le ministère de l'agriculture